

Vous êtes
bénévole ?
Découvrez
la carte
engagement
Alsace
et ses
avantages !

Parce que votre
engagement est
une force au
service de
tous !

**L'ALSACE
S'ENGAGE !**



Avec "**L'Alsace s'engage !**", la Collectivité européenne d'Alsace porte une démarche volontariste ambitieuse pour encourager, reconnaître et accompagner l'engagement sur tout le territoire. Cette dynamique se traduit par la mise en œuvre d'actions concrètes pour valoriser les bénévoles, soutenir les associations et susciter de nouvelles formes d'implication citoyenne, notamment auprès des jeunes. C'est dans ce cadre qu'elle a souhaité lancer **la carte engagement Alsace**.

Qu'est-ce que la carte engagement Alsace ?

Cette carte **personnelle et nominative** est avant tout une reconnaissance symbolique pour les milliers d'Alsaciens qui s'engagent au quotidien pour notre territoire. Elle permet l'appartenance à un réseau des engagés alsaciens, qui seront conviés, chaque année, à un temps de remerciement et de partage à l'occasion d'un événement organisé par la Collectivité européenne d'Alsace. Les détenteurs de cette carte bénéficient **d'avantages chez nos partenaires** (voir liste sur alsace.eu), telles que des réductions ou gratuités, des offres spéciales, ou encore des places offertes par tirage au sort pour des matchs ou des spectacles.

À qui s'adresse-t-elle ?

Vous pouvez prétendre à la carte engagement Alsace dès lors que vous avez effectué **250 heures d'engagement bénévole** (soit environ une demi-journée/semaine) **en Alsace et sur une année civile ou scolaire**. Ces heures peuvent être effectuées dans différentes structures et sont cumulatives. Il n'existe **pas de minimum d'âge**.

Toutes les formes d'engagement ci-dessous sont éligibles :

- Bénévole associatif (club sportif, structure culturelle ou de loisirs...),
- Bénévole en bibliothèque,
- Veilleur de mémoire, de patrimoine ou de châteaux,
- Membre d'une instance de participation citoyenne (Conseil de développement, Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie, Conseil des jeunes...),
- Parrain ou marraine d'Alsace auprès d'un enfant ou un jeune confié à l'Aide sociale à l'enfance,
- Jeune sapeur-pompier volontaire,
- Bénévole en EHPAD ou en hôpitaux,
- Engagé auprès d'un public séniors (bénévole dans un centre communal d'action sociale...),
- Volontaire en service civique.

Quelle est sa durée de validité ?

La carte sera valable **du 1^{er} janvier 2027 au 31 décembre 2029**.

Comment se la procurer ?

Si vous remplissez les conditions nécessaires (engagement d'au moins 250 heures, en Alsace, sur une année civile ou scolaire, dans une ou plusieurs des formes d'engagement listées), vous pouvez faire votre demande de carte à compter de septembre 2026 sur alsace.eu via le formulaire de demande de la carte engagement Alsace 2027-2029.

Les éléments demandés :

- Informations sur le demandeur : nom, prénom, tranche d'âge, addresses postale et courriel, téléphone ;
- Informations sur la structure où est réalisé l'engagement : nom, SIRET, secteur d'activité ;
- Nombre d'heures effectuées avec la ou les attestation(s) signée(s) (voir modèle d'attestation sur alsace.eu).

Après validation, les premières cartes seront remises à l'occasion d'une cérémonie lors d'un événement organisé par la Collectivité européenne d'Alsace le 03 décembre 2026.

Après cette date, les cartes seront envoyées par voie postale.

Formulaire de demande,
liste des partenaires et
modèle d'attestation sur
alsace.eu





COLLECTIVITÉ EUROPÉENNE D'ALSACE

Place du Quartier Blanc
67964 STRASBOURG cedex 9
100 avenue d'Alsace
BP 20351 - 68006 COLMAR cedex

www.alsace.eu

→ Direction des sports et de la vie associative
Cellule vie associative
Courriel : carte.engagement@alsace.eu